Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DF260302-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU SAMEDI 4 AVRIL 2026
Date de convocation : 27 mars 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DF n° 26-03-02	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Nathalie BARNET ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD.
Rapporteur : Philippe EUZEN	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de conseillers votants : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 33	Ont donné procuration : Ismaël DUPONT à Enzo DE GREGORIO ; Colette LOISEAU à Valérie SCATTOLIN ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC à Bérengère MORISSET BERNARD.
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Enzo DE GREGORIO.

> SOLLICITATION DU PACTE FINISTÈRE 2030 – APPEL À PROJETS SÉCURITÉ

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération DF n° 26-01-02 du conseil municipal du 12 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 pour le budget principal de la Ville ;

Considérant qu'à la suite de la communication de l'appel à projets « sécurité » pour le Pacte Finistère 2030 par le Département, la Ville de Morlaix présente deux projets au titre de cette subvention ;

Considérant que le programme d'investissement pour l'année 2026 prévoit divers acquisitions et travaux ;

Considérant que l'obtention de financements est un préalable essentiel pour le lancement des marchés publics et la réalisation de ces travaux ;

Considérant le projet « acquisition de gilets pare-balles » déposé au titre du Pacte Finistère 2030 ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DF260302-DE

Considérant le projet de « développement du système de vidéoprotection » déposé au titre du Pacte Finistère 2030 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent le projet « acquisition de gilets pare-balles » et son plan de financement déposé au titre du Pacte Finistère 2030 comme suit : (le montant définitif de l'acquisition est de 4 272.03 € hors taxe (5 126.44 € TTC)) ;

Financeurs	Taux	Montant des subventions (obtenues ou sollicitées)
Département – Pacte Finistère 2030	39.8 %	1 700.00 €
Etat – FIPD 2026	35.1 %	1 500.00 € *
Autofinancement (Ville de Morlaix)	25.1 %	1 072.03 €
Total HT	**100.0 %**	**4 272.03 €**

** montant sollicité*

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :
Date d'acquisition : février 2026

- Article 2 : approuvent le projet de « développement du système de vidéoprotection » déposé au titre du Pacte Finistère 2030 comme suit : le montant des travaux est estimé à 212 927 € hors taxe (255 512.40 € TTC)) ;

Financeurs	Taux sollicité	Montant des subventions (obtenues ou sollicitées)
Département – Pacte Finistère 2030	22.7 %	48 300.00 €
Etat – FIPD 2026	50.0 %	106 463.50 € *
Autofinancement (Ville de Morlaix)	27.3 %	58 163.50 €
Total HT	**100.0 %**	**212 927 €**

** montant sollicité*

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :
Date de début de l'opération (assistance à maîtrise d'ouvrage) : mars 2026
Date de fin de l'opération : août 2026

- Article 3 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les demandes de subvention et signer tous les documents y afférents ;
- Article 4 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification

Le secrétaire de séance,

Enzo DE GREGORIO

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT